

Atoutri

AOÛT 2019



TRAITEMENT DES
DÉCHETS **COMMENT**
CONTENIR LE PRIX ?



Édito

« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres. Nous l'empruntons à nos enfants ». Cette phrase attribuée à Saint-Exupéry atteste que les préoccupations environnementales ne datent pas d'aujourd'hui. Au SITOM Sud Gard, voilà plus de 20 ans que nous avons pris nos responsabilités pour réduire l'impact de la production de nos déchets sur l'environnement. Et nous avons la volonté de poursuivre en ce sens.

La loi de 2015 pour la transition énergétique a confirmé une hiérarchie des modes de traitement des déchets. Elle fait de leur élimination (par enfouissement ou par incinération SANS valorisation) la solution de tout dernier recours, c'est-à-dire celle que l'on emploie quand on n'a pu mettre en œuvre des modes plus vertueux. Et, par une taxe sur les activités polluantes (TGAP), la loi de finances pénalisera, à juste titre, ceux qui développeraient cette voie.

Aujourd'hui, alors que certains syndicats enfouissent encore la totalité de leurs déchets, le SITOM n'a recours à cette solution ultime que pour 6% de ses déchets ménagers collectés. Personne ne comprendrait que, dans quelques années, cette part ait pu croître à nouveau, avec le surcoût que cela entraînerait pour les contribuables gardois.

C'est pourtant ce qui menace. Et cela en fonction de décisions qui pourraient s'imposer depuis un niveau supérieur à celui de notre intercommunalité. Le dossier de ce numéro d'Atoutri informe précisément sur ces enjeux et donne les clés pour comprendre, et pour agir, aux citoyens de ce territoire.

Hervé Giély,
Président du SITOM Sud Gard

LES 81 COMMUNES DU SITOM SUD GARD

Communauté d'Agglomération NIMES METROPOLE

Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caveirac, Clarensac, Dions, Garons, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint Gilles, Sernhac, St Chaptès, St Côte et Maruéjols, St Dionisy, St Gervasy, Fons outre Gardon, Domessargues, Gajan, Maussargues, Montignargues, Moulézan, La Rouvière, Saint Bauzély, St Mamert du Gard, St Geniès de Malgoirès, Sauzet, Montagnac, Ste Anastasie

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence

Bellegarde, Fourques, Vallabrègues

Communauté de Communes Pays de Sommières

Parignargues

Communauté de Communes Pays d'Uzès

Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Collorgues, Garrigues, Sainte Eulalie, Moussac, St Dézéry

Communauté d'Alès Agglomération

Boucoiran et Nozières, Brignon, Castelnau Valence, Cruviers Lascours, Deaux, Euzet les Bains, Martignargues, Massanes, Méjannes les Alès, Monteils, Ners, St Cézaire de Gauzignan, St Etienne de l'Olm, St Hippolyte de Caton, St Jean de Ceyrargues, St Jean de Serres, St Maurice de Cazeville, Vézénobres

Communauté de Communes de Petite Camargue

Aubord, Aimargues, Le Cailar, Vauvert, Beauvoisin

Communauté de Communes Piémont Cévenol

Aigremont, Canaules et Argentières, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols lès Gardon, Savignargues, St Bénézet

Communauté de Communes du Pont du Gard

Comps, Montfrin, Meynes.



Sommaire

SITOM Sud Gard
Le Marc Aurèle
67 avenue Jean-Jaurès
30900 Nîmes
sitomsudgard.fr

Contact :
contact@SITOMsudgard.fr

Impression :
Léonce Deprez

Distribution :
Adrexo

Directeur de la publication :
Hervé Giély

Rédaction :
SITOM Sud Gard,
Stratégie & Contenu

**Conception graphique
et mise en page :**
Stratégie & Contenu

Crédit photo :
Marc Ginot, Eco-Mobilier,
SITOM Sud Gard, Citéo,
AdobeStock et Shutterstock

Tirage :
130000 exemplaires.

➤ BRÈVES	P. 3	HUIT DÉFIS POUR ATTEINDRE LE ZÉRO DÉCHETS
	P. 4	« TRIER, C'EST DONNER »
	P. 4	NETTOYAGE DE PRINTEMPS À REDESSAN
	P. 4	TRIPLE CERTIFICATION POUR PAPREC
➤ DOSSIER	P. 5	COMMENT RESTER LE MOINS CHER
		POSSIBLE ET LE PLUS ÉCO-RESPONSABLE ?..
	P. 6-7	CE QUI FAIT NOTRE PRIX DE TRAITEMENT
	P. 8-9	POURQUOI CE PRIX EST-IL L'UN DES PLUS BAS ?
	P. 10-11	POURQUOI CELA POURRAIT NE PAS DURER ?
➤ FILIERES	P. 12	SE DÉBARRASSER SANS EMBARRASSER
	P. 13	COMPOSTAGE À LA FERME
	P. 13	TEXTILES : SUIVEZ LE GUIDE
➤ ZOOM	P. 14	FAIRE PROGRESSER LE TRI
	P. 14	TENDANCE FRIPES !

➤ BRÈVES

Huit défis pour atteindre le zéro déchets



➤ Pour la 3^e année consécutive, 25 familles du territoire de Nîmes Métropole vont se lancer en octobre 2019 dans le challenge du « Zéro déchet ».

Imaginé par l'association nîmoise Luluzed et soutenue par le SITOM Sud Gard, la démarche associe une prise de conscience écologique plus large, un goût certain pour le minimalisme et l'économie circulaire et une préférence pour les produits locaux et de saison.

Comme celles qui s'y sont déjà frottées avant elles, ces familles

bénéficieront d'un accompagnement de Luluzed pour relever les « 8 défis des familles zéro déchet » :

- Je trie mes déchets
- Je me mets à la cuisine
- J'achète des produits sans ou avec moins d'emballage
- Je valorise mes bio-déchets
- Je diminue le papier
- Je remplace le jetable
- Je modifie ma manière de consommer
- Je limite l'impact des produits d'entretien et cosmétiques.

Pour chacun d'entre eux, en bon coach, Luluzed distille trucs et astuces. Mais attention ! Il ne s'agit pas de modifier toutes ses habitudes en même temps. Il est plutôt recommandé de choisir d'abord les 4 défis qui semblent à chacun les plus abordables. Chacun est invité à trouver LA solution qui lui convient plutôt que de s'en imposer des toutes faites.

Et surtout, il faut le faire en s'amusant. Le défi Familles zéro déchet est avant tout une expérience de partage dans un esprit ludique. ■

« Trier, c'est donner »

➤ Nîmes aura été une des 9 villes de France choisies en France par l'éco-organisme Citeo pour sa campagne « Trier, c'est donner ».

Les 28 et 29 mai dernier, le Kiosque Citeo s'installait sur l'esplanade Charles de Gaulle pour vous aider à lever le doute sur toutes les petites questions que l'on se pose au moment de trier ses déchets.

Le SITOM Sud Gard était bien-sûr présent avec son propre stand et des informations spécifiques au compostage.

Des contacts ont été pris à cette occasion avec plus de 130 personnes et une cinquantaine de scolaires. ■



Nettoyage de printemps à Redessan

➤ Après St Etienne de l'Olm en mars, c'était au tour de Redessan le 5 juin dernier de lancer son « nettoyage de printemps ». À l'occasion de la Journée internationale de l'environnement, la commune avait invité les habi-



tants volontaires à participer à un ramassage des déchets présents sur le Parc de l'eau. Cette opération s'inscrivait dans 3 journées pour le développement durable et

la protection de l'environnement à Redessan. Le SITOM Sud Gard y participait au travers d'un atelier sur la récupération et sur le tri des déchets ménagers. ■

Triple certification pour notre centre de tri

➤ Suite à la mise en place de son système de management, Valrena est le premier centre de tri exploité par Paprec et le deuxième en France tous centres de tri confondus à obtenir une triple certification pour :

- la qualité, selon le référentiel ISO 9001,
- l'environnement, selon le référentiel ISO 14001,
- la santé et la sécurité selon le référentiel OHSAS 18001.

L'atteinte des objectifs dans chacun de ces domaines est vérifiée chaque année au regard des performances et des résultats obtenus et de nouveaux objectifs sont fixés pour l'année suivante.

En pratique, et à titre d'exemple, la satisfaction du client avec l'extension des consignes de tri rendue possible par les investissements du centre de tri, la réduction de la consommation d'énergie ou la réduction des accidents du travail, sont autant d'objectifs ambitieux que l'équipe de Paprec Sud Gard décline chaque année sur le centre de tri de Nîmes Valrena. ■



COMMENT RESTER LE MOINS CHER POSSIBLE ET LE PLUS ÉCO-RESPONSABLE ?..

➤ Le coût du traitement de nos déchets ménagers ne tombe pas du ciel. Il n'est pas non plus fixé par une autorité quelconque. Il résulte de la combinaison de choix techniques, eux-mêmes issus de décisions politiques prises par vos collectivités compétentes en la matière.

C'est la succession de ces décisions qui, depuis plus de 20 ans, explique le coût du traitement de ce que l'on appelle les DMA (déchets ménagers et assimilés). Pour les communes adhérentes au SITOM, ce coût est aujourd'hui un des plus bas parmi des territoires comparables, pour un mix de traitement performant sur le plan environnemental.

Mais rien n'est jamais définitivement acquis. Notre population augmente, nos habitudes changent (et doivent continuer à changer), les contraintes administratives évoluent... et notre modèle pragmatique doit se défendre.



CE QUI FAIT NOTRE PRIX DE TRAITEMENT

Parlons euros

Pour 1 tonne de déchets (DMA) collectés



Ce qu'on en fait aujourd'hui



114 kg

sont réutilisés en compost.



318 kg

sont recyclés dans les différentes filières matière.



522 kg

sont valorisés énergétiquement par incinération.



46 kg

seront enfouis au titre de déchets ultimes.

Ce que cela nous coûte

4,77 €

de traitement en plate-forme de compostage

19,56 €

de prestation de 2^e tri

2,56 €

de taxe (TGAP)

69,58 €

d'incinération à valorisation énergétique

3,41 €

d'enfouissement

Ce que cela nous rapporte

17,26 €

d'aides des eco-organismes

11,61 €

de vente en matériaux recyclables

22,50 €

de vente d'énergie électrique et chaleur

Bilan global *

48,51 € Par tonne de DMA collectés

*différence entre ce que coûtent et rapportent aujourd'hui l'ensemble des traitements, taxes comprises

À l'origine du prix : le multifilières

La création du SITOM Sud Gard en 1997 repose entièrement sur un choix, celui de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Tous les déchets ménagers ne sont pas identiques. Toutes les communes, tous les quartiers ne se ressemblent pas. Tous les habitants n'ont pas les mêmes comportements.

Les déchets collectés ou apportés en déchetterie sont ainsi orientés vers l'une des 4 filières de traitement utilisées.

LE RECYCLAGE MATIÈRE

Avant tout autre traitement, et si la réutilisation n'est pas possible, le SITOM privilégie le recyclage des différents matériaux. Pour que celui-ci soit possible, il faut réunir au moins 3 conditions.

- Qu'une filière industrielle de récupération existe
- Que la séparation soit effectuée entre chaque type de matériaux (papiers, métaux, plastiques...).
- Qu'un 1^{er} tri ait été réalisé chez soi par chaque habitant.

En créant le Centre de tri Valréna, le SITOM s'est équipé du 2^e maillon de cette chaîne.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Avec Evolia, le SITOM n'a pas choisi d'utiliser l'incinération pour éliminer les déchets mais pour les valoriser énergétiquement. C'est toute la différence. Car l'usine Evolia est ainsi classée « énergie renouvelable ».

Sa production d'énergie est l'équivalent de la consommation d'une ville de 30.000 habitants.



LE COMPOSTAGE

Chacun peut réaliser le compostage de ses déchets biodégradables chez lui en s'équipant d'un composteur qui lui est mis à disposition.

Pour sa part, le SITOM oriente les déchets verts collectés en déchetteries soit vers l'une des 7 plates-formes de broyage avant une valorisation agricole soit vers l'un des 2 sites de compostage (Marguerittes et Alès).



L'ENFOUISSEMENT

C'est la solution de dernier recours. Celle que l'on met en œuvre, si nécessaire après toutes les autres. Il est à noter que seulement 6 % des déchets ménagers du SITOM sont enfouis contre 26 % en moyenne sur le territoire national.

Hier la plus économique, elle va devenir demain, au contraire et pour diverses raisons, la plus coûteuse.



POURQUOI CE PRIX EST-IL UN DES PLUS BAS ?

La modicité du prix moyen de traitement s'explique principalement par les niveaux de performance technique et économique des process développés dans les 2 principales filières. Mais aussi par les conditions choisies et négociées des contrats et des délégations de service.

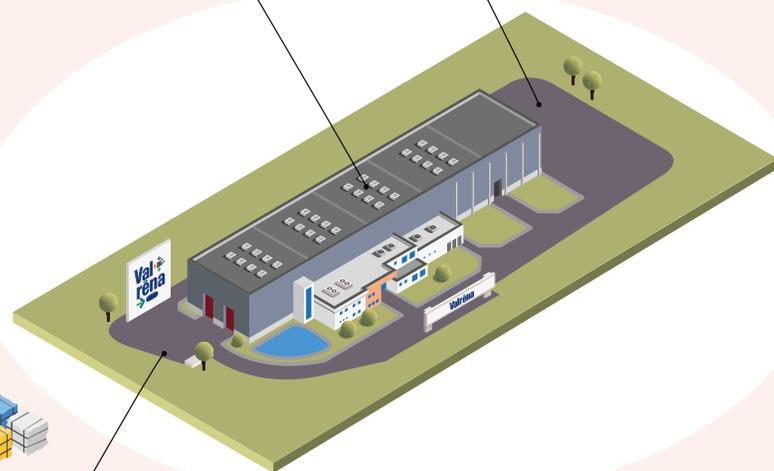
Le 2^e tri des recyclables

Le nouveau Centre de tri intercommunal Valréna est en service depuis mai 2015

Un certain nombre de modifications techniques réalisées en 2016 lui permettent d'effectuer le tri de nouveaux emballages : petits aciers, fines de 0,3 cm de diamètre, films plastique en PE, pots et barquettes en PEHD, PET, PP et PS. Un séparateur PE/PP permet également de faire le tri entre ces 2 matériaux plastique.



17.000 tonnes de déchets recyclables, issus de la collecte sélective au porte à porte ou de l'apport volontaire, sont acheminées au Centre de tri. Anticipant les besoins futurs, l'exploitant choisi par le SITOM est autorisé à trier des emballages en provenance de collectivités extérieures au SITOM, permettant de diminuer le prix pour le SITOM. Avec le verre, acheminé directement en verrerie, ce sont 24.000 tonnes de déchets ménagers recyclables qui sont collectées.



Plus de 13.000 tonnes seront effectivement recyclées en étant acheminées dans leur filière industrielle de transformation. En ajoutant le verre, le total recyclé dépasse les 20.000 tonnes.

Ce tri a un coût : près de 124 €/t entrante (hors verre). Mais il rapporte bien plus : 281 €/t (hors verre), par l'addition des recettes de la revente des matériaux et des aides au recyclage. Le bénéfice est donc de 2,41 M€, soit 140 €/t entrante, soit environ 8 €/habitant.

La valorisation énergétique

Depuis l'été 2004, l'usine Evolia assure la valorisation énergétique par incinération de la fraction non recyclée des déchets ménagers du SITOM. Ce volume atteint 100.000 t par an aujourd'hui. Très proche des capacités d'accueil de l'unique ligne de four de l'usine.

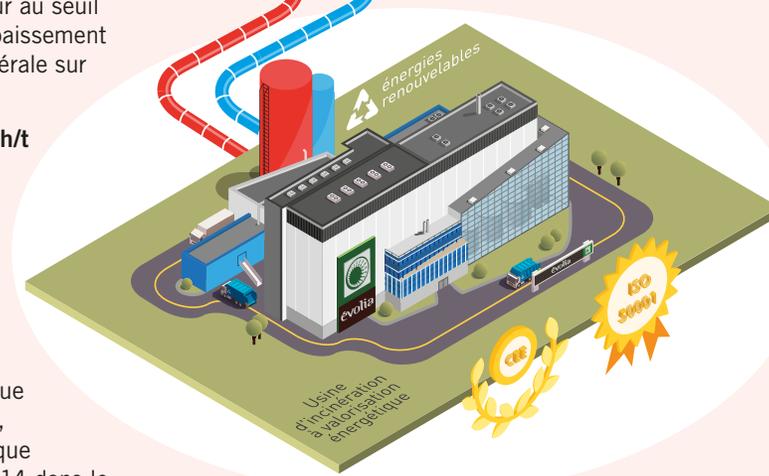
Le critère de performance énergétique d'Evolia (0,86) est l'un des plus élevés des usines du même type en France. Il a toujours été largement supérieur au seuil de 0,60 qui ouvre droit à un abaissement de 50 % de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

Avec un rendement de 936 kWh/t incinérée en 2018, Evolia produit l'énergie électrique que consommerait une ville de 30.000 habitants.

La production énergétique se répartit en 2 parties sensiblement équivalentes : 47.000 MWh d'énergie électrique (principalement vendue à EDF), 50.000 MWh d'énergie thermique directement injectée depuis 2014 dans le Réseau de chaleur urbain de la Ville de Nîmes.

Le coût du traitement s'établit (tout compris) à 8,4 M€ soit 82 €/t. Les recettes générées se situent autour de 4,3 M€, soit 42 €/t.

Classée « énergie renouvelable », la production d'Evolia est ainsi vendue avec un taux de TVA réduit de 5,5 %.



DES CONTRATS BIEN NÉGOCIÉS

Le Centre tri Valréna comme l'usine Evolia sont tous les 2 exploités par une entreprise privée choisie par le SITOM, dans le cadre d'un marché public pour VALRENA et d'une Délégation de service public (DSP) pour Evolia. Les entreprises exploitantes (Véolia pour Evolia, Paprec pour Valréna) ont été retenues au terme de procédures de mise en concurrence et de négociation qui garantissent l'intérêt public.

Les contrats qui les régissent ont fait l'objet de négociations avantageuses pour la collectivité qui devient propriétaire des équipements au terme du contrat.

POURQUOI CELA POURRAIT NE PAS DURER

Depuis plus de 20 ans, les habitants du SITOM Sud Gard et leurs élus ont fait preuve de responsabilité et de discernement. Ils ont fait des choix qui s'avèrent aujourd'hui, dans les conditions techniques que nous connaissons, à la fois économiquement performants et vertueux en matière environnementale.

Ils sont prêts à intégrer de nouvelles contraintes et à faire évoluer leurs dispositifs. Mais pas à revenir en arrière pour payer plus cher !

4 contraintes à intégrer



LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La « loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte » établit une hiérarchie des modes de traitement des déchets et invite les collectivités compétentes à s'y conformer.

- En premier lieu (et avant même de traiter), **réduire** notre production de déchets. Moins nous utiliserons d'emballages à usage unique par exemple, moins nous en trouverons dans nos poubelles.
- Faire le choix du **réemploi** et de la **réparation** plutôt que la mise au rebut.
- Quand le déchet est là et bien là, la priorité doit aller au **recyclage** à partir de la matière triée.
- À défaut de pouvoir les recycler, les déchets doivent être **valorisés énergétiquement** (par incinération ou méthanisation).
- Enfin, si aucun des traitements préconisés ci-dessus n'a pu être mis en œuvre, le dernier

recours sera **l'élimination** (soit par une incinération sans valorisation ou par enfouissement).

Tout un arsenal de taxes poussera les habitants, via leur collectivité, à **s'écarter du dernier choix** (élimination) pour qu'il n'existe plus à terme.



LA DÉMOGRAPHIE

Notre population augmente. Et plus vite dans le Gard (+0,9 %) que dans le reste de la Région Occitanie (+0,4 %). Malgré les efforts en faveur de la réduction des déchets et du réemploi, le principe de réalité impose des **prévisions d'augmentation des tonnages de déchets**. Il faut donc impérativement anticiper sur leur traitement.



LA LOI NOTRE

Cette loi de nouvelle organisation territoriale impose de n'avoir plus

qu'une (voire 2) structure intercommunale chargée du traitement des déchets dans le Gard (au lieu de 7 aujourd'hui). Ainsi, le SITOM Sud Gard pourrait devoir être dans l'obligation de collaborer avec l'Agglomération du Gard Rhodanien, le Symtoma (Aigoual, Cévennes, Vidourle) et Sud Rhône Environnement, soit 230.000 habitants (et leurs déchets ménagers) qui rejoindraient les 307.000 du SITOM.



LES TAXES

Toutes les taxes en la matière sont appelées à augmenter. Mais, pour engager les collectivités vers les modes les plus vertueux, les taxes les plus lourdes s'appliqueront aux modes de traitement les moins recommandés.

Ainsi, la valorisation énergétique devrait voir passer sa TGAP de 3 €/t aujourd'hui à 15 €/t en 2025. Mais, pour l'enfouissement, cette même taxe augmentera de 24 €/t aujourd'hui à 65 €/t en 2025 !

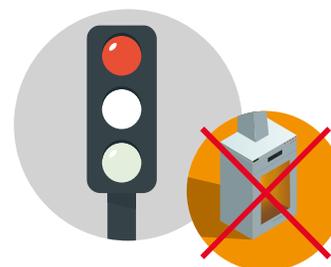
Un Plan régional

Jusque là, le traitement des déchets faisait l'objet d'une réflexion à l'échelle de chaque département pour mettre en cohérence les choix des différents territoires. Désormais, c'est à l'échelle de la région Occitanie (13 départements) qu'elle s'établit sous la forme d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

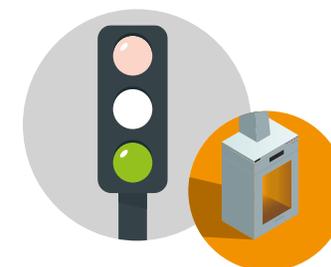
C'est ce plan, dont l'enquête publique vient de s'achever, qui doit anticiper les enjeux à horizon de 6 à 12 ans et d'en préconiser les solutions.

Dans le Gard, avec les contraintes indiquées ci-dessus, l'ouverture d'un 2^e four (prévu de façon optionnelle dès sa conception pour l'usine du SITOM) est au cœur des enjeux de ce plan... qui pourtant l'hypothèque. En effet, il en conditionne l'ouverture à la fermeture d'un équipement similaire de la région (ou à la réduction des volumes qu'il reçoit). Un scénario d'une improbabilité totale.

Quelles sont les conséquences d'un feu vert ou, au contraire, d'un feu rouge à un 2^e four dans le Gard dans le PRPGD ?



- Les volumes de déchets non recyclables supplémentaires issus de la fusion avec les 3 autres structures **ne peuvent être valorisés énergétiquement** dans le Gard.
- À moins de les transporter sur des centaines de kilomètres (une hérésie écologique et financière) vers une autre unité de valorisation énergétique (à Toulouse ou Perpignan), il ne reste que **l'enfouissement** comme unique solution de proximité.
- Bellegarde est en effet le seul site accessible. **Aucune mise en concurrence** n'est donc possible, l'exploitant ne se privera pas de dicter son prix qui devrait s'envoler vers 130 €/t HT, **175 €/t TGAP incluse** en 2025 !
- La ville de Nîmes devrait **renoncer aux 35.000 MWh supplémentaires pour alimenter son Réseau de chauffage urbain**. Elle perdrait le taux réduit de TVA qu'Evolia lui apportait : en cas d'extension de réseau (+ 15% de TVA).
- Le prix moyen du traitement des déchets payé par le contribuable du SITOM Sud Gard pourrait **augmenter de +30 à + 50 %**.

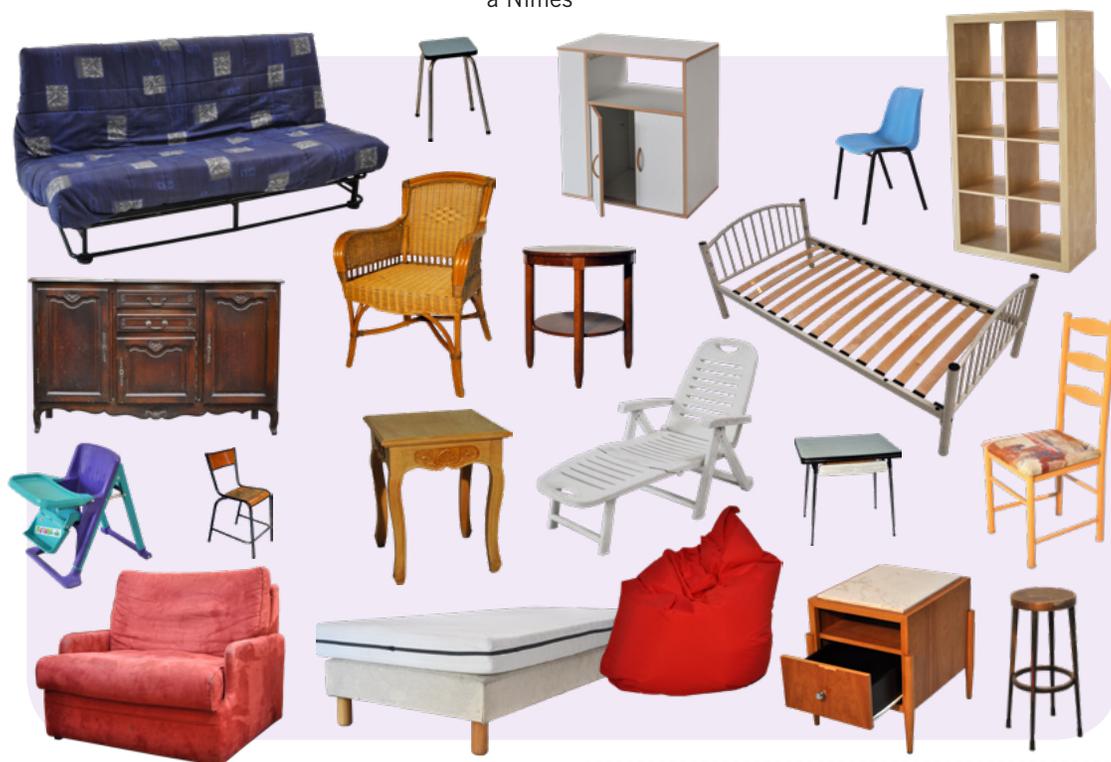


- Les volumes de déchets non recyclables supplémentaires issus de la fusion avec les 3 autres structures **seront valorisés énergétiquement** dans le Gard.
- Seuls les déchets ultimes seront envoyés à **l'enfouissement** à Bellegarde, pour un prix élevé mais pour des volumes heureusement contenus.
- La ville de Nîmes pourra **développer son Réseau de chauffage urbain** dans le cas d'Evolia. Elle conservera l'avantage du taux réduit de TVA. Et l'achat de 35.000 MWh supplémentaires à Evolia permettra au SITOM de contenir voire de réduire le coût moyen de traitement à l'horizon 2025.

Se débarrasser sans embarrasser

Le réseau de collecte des bennes de mobilier présent sur le territoire du SITOM Sud Gard compte aujourd'hui 13 points de collecte à votre service sur vos déchèteries :

- Aimargues
- Caveirac
- Sainte Eulalie
- Meynes
- Saint Césaire de Gauzignan
- Bellegarde
- Comps
- Les Lauzières
- Poulx
- Vauvert.
- Bouillargues
- Garrigues
- et Saint Césaire à Nîmes
- Saint Bénézet



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Ces bennes peuvent accueillir tous les types de mobiliers, quel que soit leur matériau de constitution (bois, acier, plastique, literie, assises et matelas), ainsi que les parties de mobilier, les « restes de meubles » ou les « pièces détachées » (étagères, portes de meuble...) ■

Pour plus de précisions : www.eco-mobilier.fr

Le saviez-vous ?

Lorsque vous achetez un meuble neuf, vous versez une éco-participation

Celle-ci sert à financer la collecte, le tri et le recyclage de ces produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Encaissée sur chaque achat, elle est entièrement reversée pour financer à l'organisme Eco-Mobilier agréé par les pouvoirs publics pour mener les missions de collecte et de recyclage



Compostage à la ferme

Depuis le début de l'année 2018, les déchets verts issus de nos plateformes de broyage sont pour une partie valorisés chez des agri-

culteurs locaux, par compostage « à la ferme ».

Un réseau de 14 agriculteurs s'est engagé activement dans la démarche.

Aujourd'hui, ces agriculteurs locaux mettent à disposition leurs parcelles

agricoles pour la réception de près de 10.000 tonnes de vos déchets verts, préalablement broyés, qui produisent un compost prêt à l'emploi, normé NFU 44-051.

Cette nouvelle filière et action a vu le jour grâce notamment à l'engagement des élus du SITOM Sud Gard et se met en place en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, la société Alliance Environnement et les agriculteurs du réseau conventionnés dans le cadre de cette action.

Vos déchets verts sont ainsi analysés sur leurs qualités biologique et agronomique tout au long du processus de compostage afin de produire un compost réellement utilisable par les agriculteurs locaux sur leurs cultures. ■

Textiles : suivez le guide

Ne jetez surtout pas vos vieux habits dans la poubelle de tri !
Ce n'est pas la bonne filière pour les valoriser.

183 points d'apport volontaire sont référencés et identifiés par le logo de la filière sur notre territoire. Il y en a forcément 1 près de chez vous. ⁽¹⁾

Les tonnages de textile ainsi collectés permettent de réduire le volume de déchets, de créer de l'emploi, notamment pour des personnes en difficulté, de réutiliser des matières déjà disponibles grâce au recyclage, de préserver les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie.

Sur le territoire du SITOM Sud Gard, 70 tonnes avaient été collectés en 2018, soit 2,5 kg/habitant. On peut faire bien mieux. C'est à peine le quart du gisement potentiel de textiles usagés.

Tous les textiles, cuirs et chaussures sont concernés, même les plus abimés (draps déchirés, chaussettes trouées...).

Mais ils doivent être propres, secs et déposés en sac fermé. Les chaussures étant liées par paire, pour éviter qu'elles se séparent au moment du tri.

Pas de matière humide. Éviter les trop grands volumes qui sont plus difficiles à manipuler par le collecteur. ■

⁽¹⁾ Consultez si besoin www.lefibredutri.fr



Faire progresser le tri dans l'habitat vertical

On le sait depuis longtemps : il est plus difficile d'adopter le geste de tri en habitat collectif vertical que dans le pavillonnaire. Mais des démarches s'engagent pour le faire progresser depuis de nombreuses années.

➤ C'est un travail à plusieurs partenaires car, outre les collectivités parties prenantes d'une part et les habitants d'autre part, le concours du bailleur et des associations de terrain sont indispensables.

La 1^{re} résidence à donner l'exemple fut celle des Ménestrels (117 logements) sur Valdegour avec le bailleur social SFHE qui s'était fortement impliqué tant en formant ses personnels qu'en fournissant des petites poubelles de cuisine de couleur bleue dédiée au tri.



Un point d'apport d'emballages au Clos d'Orville



Une fête du tri aux Ménestrels

D'autres résidences et leur bailleur s'engageront à leur tour : Jean Moulin au Chemin Bas d'Avignon et Le Charpac à Valdegour (Habitat du Gard), Le Colisée dans le quartier du Capouchiné (Unicil) à Nîmes mais aussi à Garons, St Gilles...

À partir de 2017, les projets prennent plus d'ampleur (600 foyers par exemple au « Soleil Levant ») et les modalités changent. Plutôt que de vouloir mettre un bac de tri dans chaque local poubelle, on s'oriente vers des points d'apport pour les emballages en extérieur et en « accès libre », sous la forme de gros cubes (voir photo).

Le dernier projet réalisé est celui du Clos d'Orville à Nîmes en avril 2019 où 7 cubes jaunes ont été positionnés dans les résidences partantes pour l'opération

en même temps qu'était conduit un travail de sensibilisation auprès de 300 foyers équipés d'un sac de pré-collecte. Les premiers contrôles montrent que les quantités mais aussi la qualité sont au rendez-vous. À la demande d'autres bailleurs, d'autres projets seront programmés en 2020. ■

Tendance Fripes !

Revente entre particuliers, location, mode du vintage et de l'upcycling... la part des Français ayant acheté des vêtements d'occasion a doublé entre 2010 et 2018, pour atteindre 30 %.

➤ Les ménages ont considérablement augmenté leur consommation de textile.

Certes, sur le marché, dans les magasins, pour nourrir la rotation d'une mode versatile et entretenir l'addiction des « fashion victim », nous trouvons toutes sortes de vêtements peu chers.

Mais le phénomène en phase ascendante est celui de la fripe.

Les moins de 30 ans sont 2,5 fois plus nombreux que leurs aînés à opter pour ce mode de consommation. À l'échelle mondiale, le marché de la seconde main progresserait 20 fois plus vite que celui de l'habillement.

En France cette tendance pourra s'appuyer sur la nouvelle loi sur l'économie circulaire, appelée à être votée fin 2019, interdisant aux marques et aux enseignes de jeter ou brûler leurs vêtements.

Les friperies et les dépôts-ventes se sont donc développés sur notre territoire. Nous pouvons y trouver des vêtements en bon état et peu chers mais déjà « has been » face aux changements quasi hebdomadaires de la mode.

Cela dit, nous savons bien que la mode est un éternel recommencement et que la mode d'hier redeviendra le « must » de demain!!

Nous avons coutume de ramener également, à des associations, les habits qui pouvaient encore servir pour être revendus ou redistribués aux plus nécessiteux. Ce maillage



s'est étoffé de colonnes à vêtements aux coins des rues ou des places de villages mais les quantités sont considérables.

Alors n'hésitez pas à faire un tour du côté des friperies proposées par les acteurs locaux de la récupération de vêtements : Le tremplin à Nîmes géré par Abidocc avec 2 boutiques et leur centre à Caisargues ou encore la ressourcerie Réa-Nîmes à Nîmes, Vesti'boutik à Générac, Trimex à Nîmes.

Ou bien alors les dépôts ventes dont le maillage sur le territoire est beaucoup plus important que les friperies : Le dressing chic à Saint Dionisy, Astuce's à Nîmes... la liste n'est évidemment pas exhaustive!

Et bien sûr, il y a toujours les associations à vocation solidaire qui recueillent vos dons de vêtements... Le choix est bien là et chacun peut trouver son compte et son bonheur! ■



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

TOUS
LES PAPIERS



JOURNAUX
ET MAGAZINES



ANNUAIRES
ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES
ET AUTRES PAPIERS



COLLECTE EN
COLONNE OU BAC

À RECYCLER

EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL
ET CARTON



EMBALLAGES
ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES, FLACONS ET
FILMS EN PLASTIQUE

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL
MÊME LES PETITS



À JETER



VAISSELLE EN VERRE
OU EN PORCELAINE



OBJETS

À RECYCLER

EMBALLAGES
EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

www.sitomsudgard.fr



ECO
EMBALLAGES

Découpez-le, il fera un pense bête des plus utiles